



Réunion du 14 Avril 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 34

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : ISABELLE BERSOUX, JEAN-LOU WEBER, NICOLAS SAUVANAUD

ABSENTS EXCUSÉS : KILIAN AUTIER, TIMOTHEE JOHNSON, OLIVIER FRACHET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d’appel devant la commission d’appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l’article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.
Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

**La commission rappelle à toutes les équipes que l’utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.
La commission rappelle également que les frais d’arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d’arbitrage directement à l’arbitre.**

.....
La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l’inversion automatique d’une rencontre ALLER en cas d’arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d’un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d’arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie U15

- **Match N.55162652 du 25/04/2026 entre GJ FCCO/SCS/FEUILLAR et ENT. ASSJ RSC (D2, poule B)**

Prévu initialement le 25/04/2026, se jouera le **02/05/2026, à 15h, au stade DU BREUILH à CUSSAC.**

Catégorie COUPE U17

- **Match N.55611980 du 18/04/2026 entre BEAUNE LES MINES et J.S LAFARGE**

Prévu initialement le 18/04/2026, se jouera le **même jour, à la même heure, au stade DE LA BASSE à LIMOGES.**

Catégorie COUPE U17 CONSOLANTE

- **Match N.55615091 du 18/04/2026 entre SAINT-LEONARD DE NOBLAT et LE PALAIS S/VIENNE**

Prévu initialement le 18/04/2026, se jouera le **même jour, à la même heure, au stade DU BREUIL à SAINT-LEONARD DE NOBLAT.**

- **Match N.55615094 du 18/04/2026 entre COUZEIX-CHAPTELAT U.S et SAINT-JUNIEN A.S**

Prévu initialement le 18/04/2026, se jouera le **même jour, à 13h, au stade R. LAFARGE à COUZEIX.**

- *Vu l'article 3 du règlement de la compétition Challenge U17,*

Considérant que seules les équipes disputant le championnat du district en U17 et engagées en Coupe U17 peuvent participer à la coupe consolante,

Considérant que l'équipe U17 R1 de Verneuil ne dispute pas le championnat du district et que l'équipe U17 D1, bien qu'y participant, n'a pas été engagée en Coupe U17 et ne peut se substituer à l'équipe éliminée,

*La commission décide : **La rencontre n° 55615095 SC VERNEUIL SUR VIENNE 1 / FC PAYS AREDIEN ne peut avoir lieu.***

Le Football Club Pays Arédien est déclaré exempt pour ce tour.

Catégorie COUPE U15

- **Match N.55611979 du 18/04/2026 entre BEAUNE-LES-MINES et BESSINES ANF 87**

Prévu initialement le 18/04/2026, se jouera le **même jour, à 13h, au stade DE LA BASSE à LIMOGES**

- **Match N.55611972 du 18/04/2026 entre ISLE J.A 2 et ISLE J.A 1**

Prévu initialement le 18/04/2026, se jouera le **17/04/26, à 17h45, au stade DU GONDEAU à ISLE.**

➤ **Match N.55611977 du 18/04/2026 entre AIXE S/VIENNE et BOISSEUIL 87**

Prévu initialement le 18/04/2026, se jouera le **06/05/2026**, à 18h30, au stade JEAN JARRAUD 2 à AIXE S/VIENNE.

➤ **Match N.55611978 du 18/04/2026 entre OFC/FOOTSUD87/ESLCL et GJ FUN 87 HL**

Prévu initialement le 18/04/2026, se jouera le même jour, à la même heure, au stade PIERRE DESROCHE à PIERRE-BUFFIERE.

➤ **Match N.55611974 du 17/04/2026 entre AURENCE ROUSSILLON 2 et AURENCE ROUSSILLON 1**

Prévu initialement le 17/04/2026 à 18 h 00, se jouera le même jour, à la même heure, au stade DE L'AURENCE J. RAYMOND à LIMOGES.

➤ **Match N.55611971 du 18/04/2026 entre SAINT-LEONARD DE NOBLAT 2 et SAINT-LEONARD DE NOBLAT 1**

Prévu initialement le 18/04/2026 à 15 h 00, se jouera le même jour, à la même heure, au stade RAYMOND POULIDOR à SAINT-LEONARD DE NOBLAT.

➤ **Match N.55611979 du 18/04/2026 entre GJ BESSINES ANF 87 et BEAUNE LES MINES U.S**

Prévu initialement le 18/04/2026 à 15 h 00, se jouera le même jour, à la même heure, au stade LE MONDELET à ST-SULPICE LES FEUILLES (inversion).

➤ **Match N.55611975 du 18/04/2026 entre RILHAC-RANCON et LIMOGES FOOTBALL**

Prévu initialement le 18/04/2026 à 15 h 00, se jouera le même jour, à la même heure, au stade RENE LEGRAND à RILHAC-RANCON (inversion).

Catégorie COUPE U15 CONSOLANTE

➤ **Match N.55611955 du 18/04/2026 entre FEYTIAT C.S et ENT. AIXE/VERNEUIL**

Prévu initialement le 18/04/2026, se jouera le même jour, à 15h30, au stade P. LACORRE à FEYTIAT.

➤ **Match N.55611956 du 18/04/2026 entre GJ PANAZOL-VIGENAL et LIMOGES LAFARGE J.S**

Prévu initialement le 18/04/2026, se jouera le **02/05/2026**, à 15h, au stade du VIGENAL à LIMOGES.

➤ **Match N.55611953 du 18/04/2026 entre COUZEIX-CHAPTELAT U.S et ROCHECHOUART O.C**

Prévu initialement le 18/04/2026, se jouera le même jour, à 15h30, au stade R. LAFARGE à COUZEIX.

WEEK-END FUTSAL

La Commission Jeunes informe l'ensemble des clubs que la J3 du week-end du futsal pour la catégorie U18 se déroulera le Dimanche 17 Mai 2026.

PROCHAINE REUNION

- Le Mardi 21 Avril 2026 à 18h30

INFORMATION FEUILLE DE MATCH

- Suite au mail officiel reçu de la F.F.F, le District informe ses clubs qu'il est important de renouveler leur mot de passe Footclub afin d'assurer la bonne transmission des compositions et des feuilles de match pour les prochaines rencontres.
- Penser à imprimer une feuille de match papier issue de Footclub en cas de dysfonctionnement de la FMI.

A compter du Mardi 09 Décembre 2025, toute F.M.I non informatisée sera amendée auprès des clubs d'un montant de 20€ ainsi que toute F.M.I transmise hors délai sera amendée d'un montant de 25€ (selon relevé de droit financier).

CALENDRIER GENERAL

Les calendriers des compétitions ont été diffusés à compter du 22 août 2025.

La commission rappelle à tous les clubs que tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés.

La commission rappelle à tous les clubs que les demandes doivent obligatoirement passer via Footclub dans les délais impartis, sans quoi, la demande peut ne pas être validée.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

**Le Président de séance
Alexandre VOISIN**

**Le secrétaire de séance
Jean-Lou WEBER**

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président